

**CONSEIL PORTUAIRE**  
**Lundi 21 juin 2022 – 11h**  
**Presbytère 1<sup>er</sup> étage**



**Membres présents.**

- Vincent Denby Wilkes (Président)
- Vincent Champion (adjoint à la mer et au littoral)
- Jean-Michel Sevin (Représentant titulaire des usagers)
- Bernard Laloux (Représentant titulaire des usagers)
- Eugène Besnou (Représentant suppléant des usagers)
- Regis Devaux (Représentant suppléant des usagers)
- Pascal Galichon (Représentant titulaire des usagers)
- Philippe Ploujoux
- Denis Lavril

**Autres participants :**

- Linda Gault (Secrétaire Générale)
- Nicolas Boivin (responsable du port)
- Jonathan Brousté (responsable du port Lancieux)

**Absents excusés :**

- Philippe Grudé (SNSM)

Validation du PV du 21 février 2022

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Encaissements 2022
- 2) Attribution mouillages 2022
- 3) Equipements portuaires (balisage / bouée de vitesse)
- 4) Travaux corps mort Salinette 2023 (mouillages YCSB)
- 5) AOT escaliers zone portuaires
- 6) Points divers :
  - o Nouvelles formules de mouillage et accroches de bateaux
  - o Racks / va et vient

**1) Encaissements 2022**

Contrat annuel : 162 307 € TTC d'encaissé  
Contrat temporaire : 7 446 € TTC d'encaissé.  
7 000 € pas encore encaissé mais contrats signés.

Au 16/06/2022 14 600 € TTC de contrat temporaire  
Total prévu à l'encaissement : 176 753 € TTC.

## 2) Attribution mouillages 2022.

- 12 places à attribuer en 2022.

Zone Bechet : 3 places.

Zone Sud du Gué : 4 places

Zone Petit Port : 2 places

Zone Salinette : 0 place

Zone Frémur : 3 places.

- 8 places conservées par le port pour location saisonnière ou dépannage en cas de problème au port.

Liste d'attente au 01/03/2022 : 213 inscrits.

Attribution des places en fonction de la liste d'attente et des bateaux envisagés par les futurs locataires répartis de la façon suivante :

### **Zone Béchet :**

Place B59 : Mr Poincheval 23ème sur la liste depuis 2017.

Bateau coque open < 6m

Place B58 : Mr Motte 10ème sur la liste depuis 2016.

Bateau voilier < 6m

Place B174 : Mr Cochet Henri 15ème sur la liste depuis 2017.

Bateau voilier < 6m.

### **Zone Sud du Gué :**

Place G 161 : Mr Frémaux 18ème sur la liste depuis 2017.

Bateau voilier < 6m.

Place G57 : Mme Cocault Virginie 16ème sur la liste depuis 2017.

Bateau pneumatique < 6m.

Place G144 : Mr Hammonic 7ème sur la liste depuis 2015.

Bateau voilier < 6m

Place G143 : Le parmentier 16ème sur la liste depuis 2017.

Bateau pneumatique < 6m

### **Zone petit port :**

Place R45 : Mr Lebreton 19ème sur la liste depuis 2017.

Bateau coque open < 6m.

Place R51 : Mr Périssel 11ème sur la liste depuis 2016.

Bateau coque open 6m.

### **Zone Fremur :**

Place F 58 : Mr Fongalland 12ème sur la liste depuis 2016.

Bateau coque alu 6.50m

Place F74 : Mr Buneau 14ème sur la liste depuis 2017.

Bateau coque open 6.50m.

Place F 55 : Mr Grazer 22ème sur la liste depuis 2017.

Bateau coque open < 6m Equipements portuaires

## 3) Equipements portuaires (balisage / bouée de vitesse)



A la suite de différents coups de vent, le balisage de la zone du Petit Port était devenu très limité. Plusieurs dangers pour la navigation sont présents dans ce secteur, surtout à mi-marée ou par petit coefficient de marée.

La digue du petit port d'abord : le bout de la digue est maintenant balisé par un espar blanc surmonté d'un carré blanc d'une hauteur de 6m.

La sortie d'eau pluviale dit l'exutoire ensuite :

- le bout de l'exutoire est balisé par un espar dit marque spéciale croix de Saint André, espar jaune d'une hauteur de 8m ;
- le départ de l'exutoire est balisé par un espar dit marque spéciale croix de Saint André de couleur jaune d'une hauteur de 6m ;
- l'alignement de ces deux espars jaunes permet de localiser l'exutoire sous l'eau lorsque celui est recouvert.

Le plateau rocheux se situant coté rive de Saint Briac avant le pont sera dorénavant balisé par un espar Cardinale Nord d'une hauteur 8m.

Les mats en composite ont été fournis la société Deschamps. Les supports en métal accueillant les espars ont été conçus et fabriqués par les services techniques de la commune. Ils ont été réalisés en métal galvanisé en vue d'une longue résistance à la corrosion.

La pose a été effectuée par les responsables du port de Saint Briac et Lancieux avec l'aide des services techniques de Saint Briac, au total cinq personnes présentes sur deux marées pour effectuer le chantier et conduire les engins de levage.



Des bouées de vitesse qui ont été posées le 12 mai dans le chenal du Frémur. Le projet avait été débattu en conseil portuaire à la suite de différentes plaintes des usagers du port sur le manque de respect de la vitesse qui est limitée à 5 nœuds.

Ces bouées, au nombre de quatre, ont été posées en différents points du chenal et seront démontées et stockées à l'abri pour la saison hivernale.

Leurs localisations respectives se situent entre la balise dite le cheval situé au large de la Salinette et la balise dite La bouche située sous le château du Nessay, ainsi les usagers du port mais aussi les personnes qui mettent leur bateau à l'eau depuis le Frémur, le Petit Port ou le Béchet passent forcément devant une de ces bouées. Un mail informant tous les usagers et rappelant la vitesse a été envoyé il y a une semaine.

Les retours sont excellents.

#### 4) Travaux corps mort Salinette 2023 (mouillages YCSB)

77 mouillages vont être changés dans la zone Salinette.

50 de ces mouillages sont gérés par le YCSB.

Les chaînes étant gérés par le YCSB les travaux consisteront au retrait de l'ancien corps mort et à la pose du corps mort neuf.

Les anciens corps morts étaient équipés d'une chaîne de bas fond coulée dans le corps mort d'une longueur de 1 à 2 m.

Le nouveau corps mort possède juste un anneau où l'on vient attacher une chaîne de diamètre 22 longueur 5 m avec une manille.

Il faut donc informer le YCSB sur ces nouvelles modalités et évaluer les coûts.

#### 5) AOT escaliers zone portuaires

La DDTM facture sur le domaine public maritime les escaliers qui descendent vers la plage.

Tarifs de la DDTM :

- Jusqu'à 10 m<sup>2</sup> d'occupation : 159 €/an (ex : 8 m<sup>2</sup>, tarif = 159 €/an)
- Au-delà de 10 m<sup>2</sup> d'occupation : nombre de m<sup>2</sup> X 8,45 € (ex : 50 m<sup>2</sup>, tarif = 50 X 8,45 € = 422,5 €/an)

Ces tarifs seront ajoutés aux tarifs 2023. Les occupations publiques sont exonérées.

#### 6) Points divers :

##### o Nouvelles formules de mouillage et accroches de bateaux

Mouillages écologiques, non invasif.

Demande de présentation de ces mouillages lors d'un conseil portuaire.

##### o Racks / va et vient

##### o Cale du YCSB

A l'occasion de la réfection de l'émissaire de la Salinette, la cale du Yacht Club a fait l'objet de réparations. Une reprise de maçonnerie a été effectuée sur sa partie centrale, entre les marches du haut et le plan incliné du bas. Cette reprise a permis notamment de combler les manques liés à des attaques de la houle et qui avaient créés de trous en plusieurs endroits.

Avis des membres :

Des plans ont été proposés par la commission.

Pour éviter une réfection tous les trois ans, il est nécessaire de faire une butée de pied.

##### o Signalétique incitative au port du gilet en annexe

Proposition de M. Lavril de mettre des panneaux ou autres supports sur les racks à annexes et les zones d'embarquements.

Plusieurs mails de rappel seront envoyés cet été